

PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE SUR LA RIVIÈRE  
SAINTE-ANNE À SAINT-JOACHIM

## Les requêtes de l'audience publique

<b>Cote</b>	<b>Requête</b>
CR3.1	<b>Fondation Rivières</b>
CR3.2	<b>Les Amies de la Terre de Québec</b>
CR3.3	<b>Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu</b>
CR3.4	<b>Madame Céline Caron</b>

Montréal, le 18 octobre 2012

## TRANSMISSION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Daniel Breton

Ministre

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

[ministre@mddep.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mddep.gouv.qc.ca)

**Objet : Demande d'audience publique**

**Centrale hydroélectrique de 23 MW sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord**

---

Monsieur le Ministre,

La Fondation Rivières désire vous soumettre ses préoccupations relatives au projet de construction d'une centrale hydroélectrique dans le majestueux site du canyon de la rivière Sainte-Anne-du-Nord.

Le 3 octobre dernier lors d'une conférence de presse concernant la fermeture de Gentilly 2, le président-directeur général d'Hydro-Québec justifiait ainsi la décision : « L'augmentation des coûts du projet, combiné à la baisse de la valeur de l'électricité produite, conduit à la conclusion que le projet n'est plus justifié au plan financier pour HQ. Un projet qui était justifié en 2008 ne l'est plus aujourd'hui. »

**Or, ce projet hydroélectrique entraînera aussi une perte de 5,0 M\$ pour Hydro-Québec dès la première de production, soit 127 M\$ pour les 20 années pendant lesquelles le prix sera indexé automatiquement de 2,5 %, et compte tenu des surplus de capacité de production d'Hydro-Québec et des conditions actuelles du marché.**

Néanmoins, si le gouvernement souhaite toujours aller de l'avant avec de tels projets, nous requérons la tenue d'audiences publiques sur celui-ci.

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif indépendant qui œuvre depuis 2002 à la protection et à la mise en valeur des rivières du Québec. La sensibilisation de la population et l'éducation sont au cœur de notre mandat, de même que le support aux regroupements de citoyens dans leurs démarches pour la protection des rivières. Nous sommes d'avis que les rivières du Québec sont une de nos grandes richesses puisqu'elles recèlent de nombreux sites exceptionnels dont la mise en valeur et le développement de l'accessibilité devraient être systématiques. Nous croyons donc que les projets de développements éco et récréotouristiques associés aux rivières devraient être privilégiés, et ce particulièrement dans le contexte actuel où déjà un nombre considérable de lieux ont

été altérés et que de nombreux autres sont menacés. Les sites de haute qualité et accessibles à la population, tel celui mentionné en objet, sont maintenant exceptionnels.

Une importante opposition s'était manifestée en 2002 contre un projet similaire. De nombreuses personnalités dont l'astrophysicien Hubert Reeves s'étaient prononcées en faveur de la protection de ce site.

Le projet de 23,2 MW présenté affectera considérablement le caractère naturel du site et aura un impact majeur sur la qualité de son environnement, altérant de façon significative et permanente l'ensemble des écosystèmes avoisinants. Il s'agit en plus d'un site fréquenté par plus de 100 000 personnes situé sur un terrain digne de devenir un parc régional ou même national.

L'assèchement de la chute (une des plus hautes chutes restantes au Québec avec une dénivellation de 61 mètres) - en dehors des heures d'ouverture du site - constitue un enjeu majeur. Ces chutes deviendront des « chutes à piton » car il faudra activer des portes télécommandées pour qu'elles coulent. En hiver, notamment, alors que le site est fermé, le débit s'écoulera presque entièrement dans une conduite forcée sur environ 460 mètres, asséchant aussi la rivière sur une longueur équivalente et altérant irrémédiablement la beauté des lieux, notamment la chute de glace.

Le promoteur a identifié un débit qu'il nomme « écologique » de 0,8 mètre cube par seconde alors que le débit moyen de la rivière est de 33 mètres cubes par seconde. Il s'agit plutôt, en réalité, d'un débit « économique » établi le plus bas possible afin de maximiser les profits du projet en faisant couler le plus d'eau possible dans la conduite forcée. Un débit « touristique » de 8 mètres cubes par seconde aurait été négocié avec l'entreprise qui organise des visites du site. Le site se verrait alors privé irrémédiablement de son principal attrait en dehors des heures d'ouverture actuelles, lesquelles pourraient changer dans l'avenir. Toute autre option de fréquentation ou de développement touristique, tel l'escalade ou la tyrolienne n'a pas été abordée. Et encore moins la protection de cet univers...

Le projet nécessiterait donc des travaux considérables tels déboisement, dynamitage, bétonnage, transport, ligne aérienne, poste de transformation, routes dans des talus prononcés entraînant d'importants déblais, etc. qui transformeraient le paysage et auraient un impact significatif sur les écosystèmes. Plusieurs espèces vulnérables y ont d'ailleurs été identifiées par le MDDEP. Les bouleversements résiduels quantifiés dans l'étude d'impact sont d'une ampleur que le projet ne peut être qualifié de « projet vert ». L'étiquette « verte » que certains donnent au projet relève davantage d'une logique de relation publique que de reposer sur un ensemble de mesures concrètes et appropriées, selon une planification intégrée des ressources souhaitée par la population. Par exemple, l'idée d'utiliser du béton de modelage pour façonner de fausses roches et modifier l'écoulement de la rivière ne trompera personne. Un enrochement de la digue de béton principale avec des roches « naturelles » ne trompera également personne. Pourquoi ne pas avoir gardé le concept initial d'éloigner cette digue du parc ? Pourquoi rehausser de 8

mètres le plan d'eau alors qu'il y a déjà 61 mètres de dénivellation offert ? Pour rehausser les profits d'AXOR, le partenaire privé qui retirera 94 % du prix de vente de l'électricité, ne laissant que 6 % à la communauté. L'intérêt privé de maximiser les profits gouvernera alors toutes les décisions pendant les 20 ou 40 prochaines années.

L'astuce du montage financier développé comme modèle d'affaires d'AXOR est particulièrement inusité. Avec le transfert de 6 % des revenus de vente à la municipalité de Saint-Joachim et à la MRC, cette firme met la main pour la 3<sup>e</sup> fois sur un site hydraulique important et contourne les règles de transparence municipale avec la création d'une société au statut privé, la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim inc. Cette entreprise n'est pas assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* des organismes publics. Des contrats d'importance et sans appel d'offres sont identifiés. D'éventuelles audiences publiques devraient faire la lumière sur ces enjeux économiques et les modes de gestion choisis en regard avec le respect des lois régissant le secteur municipal.

L'origine de ce projet vient de la politique énergétique gouvernementale de 2006 qui ordonne à Hydro-Québec de mettre en place pour 150 mégawatts de puissance provenant de petites centrales hydroélectriques. Mais le contexte énergétique a été considérablement modifié depuis 2009. La Régie de l'énergie avait alors établi les conditions de marché selon les prévisions économiques de l'époque. Or, l'apparition sur le marché de quantités considérables de gaz naturel, provenant notamment de gaz de schiste, a eu pour effet de faire chuter considérablement les prix de l'électricité. L'organisme américain «The Energy Information Administration (EIA)» a établi en janvier 2011 des statistiques sur les prix de l'énergie et il y est prévu que le prix de l'électricité aux Etats-Unis baisserait de 6 % d'ici 2035<sup>1</sup>.

C'est dans ce contexte que ce projet constitue une perte pour l'ensemble de la collectivité québécoise. Les consommateurs d'Hydro-Québec ne doivent pas en payer le prix. Conséquemment, puisque le projet prévoit l'altération d'un site majestueux, avec des enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui interpellent toute la population, nous sommes d'avis que ce projet doit faire l'objet d'une consultation par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

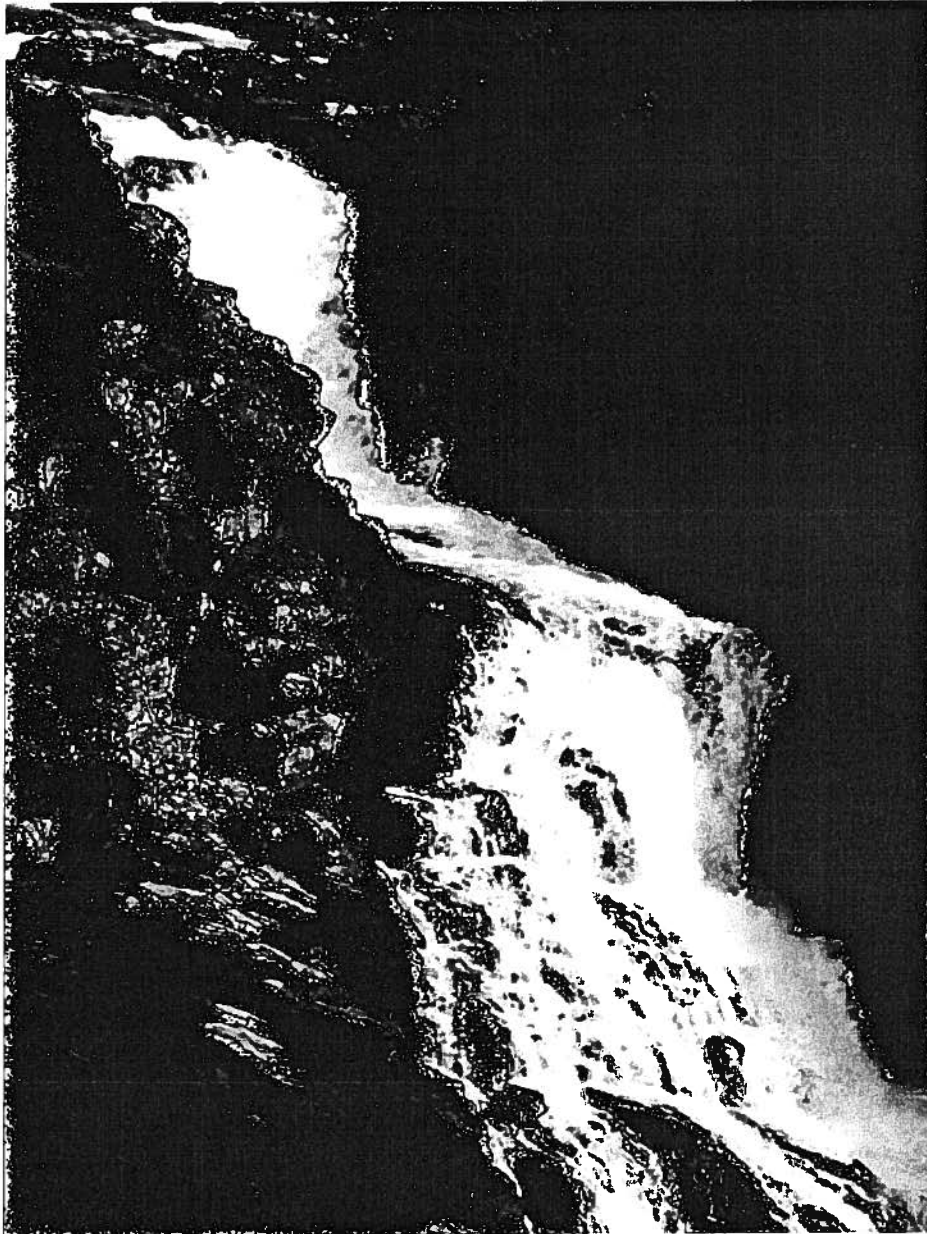


Alain Saladzius, ing.

Vice-président

cc Madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles  
Monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances  
Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

<sup>1</sup> <http://www.energy.gov/organization/energyinformationadmin.htm>



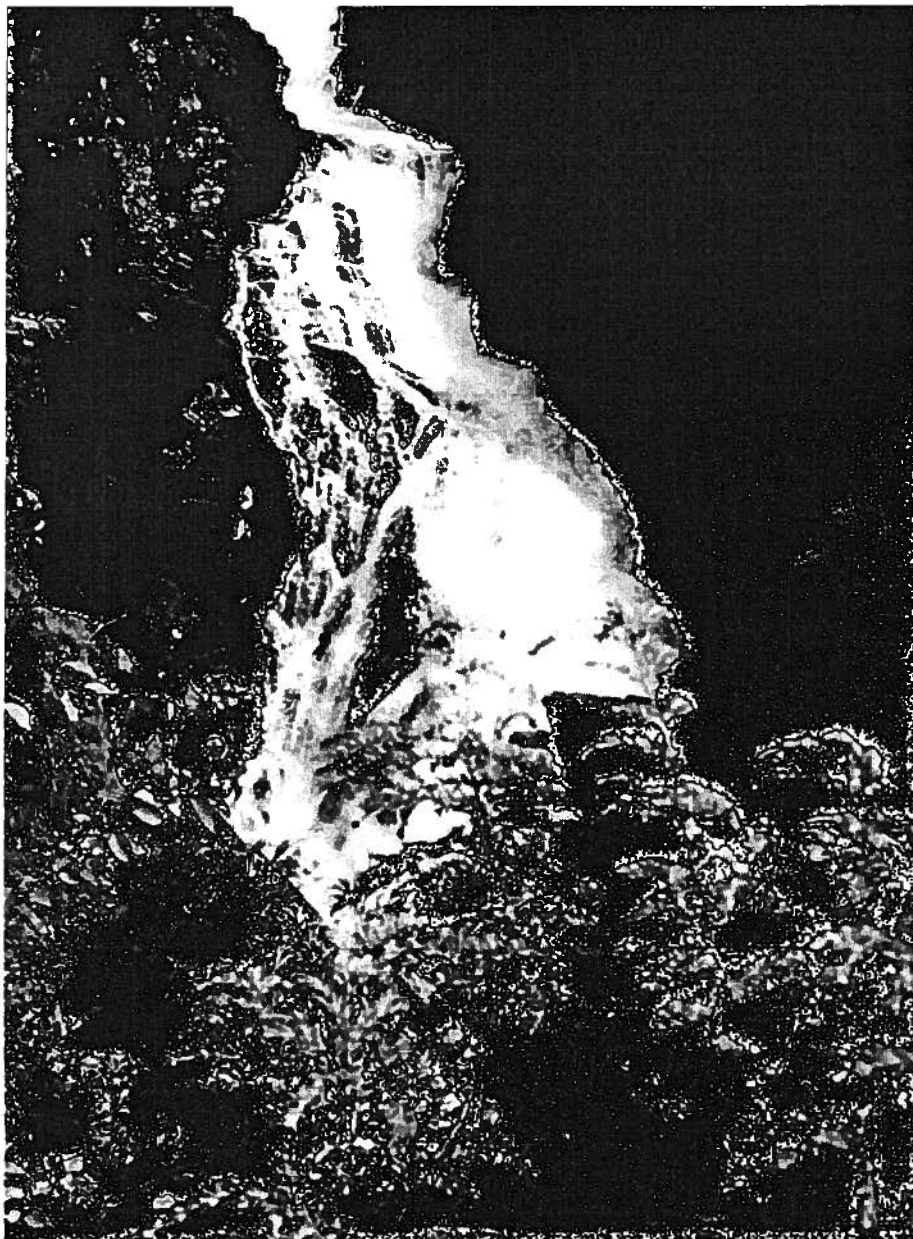
47° 04' 28,4" N - 070° 49' 12,0" O, MRC La Côte-de-Beaupré.

Saint-Joachim (Municipalité de paroisse), rivière Sainte-Anne, chute du canyon situé à environ quarante kilomètres à l'est de la ville de Québec, au carrefour des régions touristiques de la Côte-de-Beaupré et de Charlevoix.

À cet endroit, la rivière Sainte-Anne-du-Nord, provenant du secteur des Grands Jardins dans le parc provincial des Laurentides, s'engouffre dans les gorges rocheuses aux parois vertigineuses. Le dimanche 28 juillet 2002.

# Québec en photos

Capitale-Nationale







Centre Frédéric-Back, Culture et Environnement  
870 De Salaberry, local 210  
Québec, Qc, G1R 2T9

Québec, le 16 octobre 2012

Monsieur le Ministre Daniel Breton  
Cabinet du ministère du Développement durable,  
de l'environnement, Faune et Parcs  
Édifce Marie-Guyart,  
675, boulevard René-Lévesque Est, 29e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique**

Monsieur le Ministre,

Les Amis de la Terre de Québec souhaitent faire une demande d'audience publique concernant le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne du Nord à Saint-Joachim.

À titre de motifs pour cette demande, nous formulons plusieurs objections touchant différents aspects du projet.

Tout d'abord, le Québec produit déjà trop d'électricité, et cette situation perdurera encore bien longtemps, puisqu'Hydro-Québec a des surplus au moins jusqu'en 2027. Aussi, le volume et le coût d'achat d'électricité augmenteront chaque année au cours des 15 à 20 prochaines années. *Selon Charles Tanguay, le porte-parole de l'Union des consommateurs, Hydro dépensera au moins 4 milliards au cours des 10 prochaines années pour acheter à des producteurs privés de l'énergie qui viendra gonfler ses surplus. En plus de coûter cher, ces surplus nuisent aux efforts d'économie et d'efficacité énergétique, souligne Charles Tanguay.*

Soulignons qu'en ce moment nous payons déjà pour des installations de production électrique qui ne fonctionnent pas, avec la centrale de production au gaz de Bécancour qui est en arrêt de production, mais dont les frais courent toujours. Ainsi, Hydro-Québec débourse annuellement entre 150 et 200 millions \$ en pénalités pour ne pas produire d'électricité.

Mouvement prônant la décroissance, les Amies de la Terre de Québec priorisent les mesures d'économie et d'efficacité énergétique avant toute nouvelle mise en chantier d'aménagement hydroélectrique, projets énergétiquement désuets et dévastateurs pour l'environnement naturel. De plus, le kilowatt le moins cher est le kilowatt non consommé (négawatt) via des

mesures d'efficacité énergétique audacieuses, le négawatt crée aussi plus d'emplois que tous les autres modes de production d'énergie.

Aussi, nous dénonçons les projets de petites centrales hydroélectriques mis de l'avant dans la stratégie énergétique du Québec 2006-2015, comme modèle de développement du potentiel énergétique par les milieux régionaux. En effet, l'implantation de ce type de projet ne prend pas en compte les activités économiques reliées au tourisme et à l'écotourisme (Fleischman, 2002 et Goudreault, 2001). Pourtant, ce secteur d'activités génère des emplois durables dans l'économie locale.

Enfin, la valeur patrimoniale et la conservation de la rivière Sainte-Anne du Nord ne sont aucunement prises en compte. Cette rivière est reconnue pour son canyon et sa chute vertigineuse de 74 m qui attirent des milliers de touristes chaque année. En matière de conservation des rivières, nous sommes en train de sacrifier notre patrimoine naturel commun. Rappelons qu'au Québec en 2008, on comptait 162 centrales qui harnachaient 115 rivières.

En espérant que les préoccupations des Amis de la Terre de Québec seront prises en compte et qu'il s'en suivra une audience publique, veuillez recevoir, monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

---

Sandrine Louchart  
Comité eau des Amis de la Terre de Québec





Lévis, 22 octobre 2012

Monsieur Daniel Breton,  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est  
30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique**  
**Centrale hydroélectrique de 23 MW sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord**

Monsieur le ministre,

Nous désirons par la présente accorder notre appui à la demande faite par les opposants au projet Hydro-Canyon, notamment la Fondation Rivières, de tenir une évaluation environnementale pour le projet de barrage sur la rivière Sainte-Anne.

Le lieu naturel des chutes de la rivière constitue un joyau pour la région et pour le Québec. Le site est exploité depuis 30 ans aux fins touristiques et représente une attraction majeure de la région, au même titre que le parc des Chutes-Montmorency. De telles chutes sont exceptionnelles et doivent être conservées dans leur intégralité. On ne doit pas répéter l'erreur faite au parc des Chutes-de-la-Chaudière à Lévis en y réactivant un barrage et une centrale qui produisent une quantité négligeable d'électricité pour une entreprise privée. Les retombées d'un demi-million sur 20 ans (non indexées) pour la municipalité et la MRC valent-elles réellement la peine de modifier, en la dégradant, une manifestation de la nature présente depuis des millénaires? Que dire, de plus, de la hausse du niveau de la rivière en amont qui va détruire à toutes fins pratiques une rivière vivante, que permet de découvrir dans son secret le sentier Mestachibo, affilié au Sentier national au Québec, un des plus beaux tronçons de ce sentier pan-québécois?

Le GIRAM que nous représentons s'était opposé au premier projet d'un barrage sur la rivière Sainte-Anne en 2002. Nous croyons toujours qu'on ne peut laisser un phénomène naturel telle qu'une chute splendide au bon vouloir d'une entreprise qui peut en contrôler le débit, si bien intentionnée soit-elle. D'autant plus que le contexte énergétique a radicalement changé depuis ce temps, ainsi que la panoplie des moyens de production d'électricité.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in brown ink, reading "Estelle Portelance". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Le conseil d'administration du GIRAM  
par Estelle Portelance, présidente

c.c

Alain Saladzius, vice-président, Fondation Rivières

Madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles

Monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances

Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

### **À propos du GIRAM**

Actif depuis 1983, le groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) est un groupe entièrement bénévole fondé à Lévis. Il a comme mission, entre autres, d'intervenir sur tout dossier se prêtant à la diffusion de valeurs patrimoniales et environnementales, de choix de société, de principes de développement durable, notamment dans l'aménagement du territoire. Le GIRAM a aussi une mission éducative pour la population en général ainsi que pour les divers intervenants du milieu.

**Objet:**Petite centrale hydroélectrique-Canyon Sainte-Anne

**Date:**2012-10-22 14:27

**De:**Céline Caron <>

**À:**"Breton, Daniel" <[ministre@mddep.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mddep.gouv.qc.ca)>

**Cc:**Martine Ouellet <[ministre@mrn.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mrn.gouv.qc.ca)>, "Gaudreault, Sylvain"

<[ministre@mamrot.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mamrot.gouv.qc.ca)>, Nicolas Marceau

<[ministre@finances.gouv.qc.ca](mailto:ministre@finances.gouv.qc.ca)>, Fondation Rivières <[fr@fondationrivieres.org](mailto:fr@fondationrivieres.org)>

TRANSMISSION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Daniel Breton

Ministre

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

**[ministre@mddep.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mddep.gouv.qc.ca)**

Objet : Demande d'audience publique

Centrale hydroélectrique de 23 MW sur la rivière Sainte-Anne-du-Nord

Monsieur le Ministre,

Je vous sou mets, par la présente, mes préoccupations relatives au projet de construction d'une centrale hydroélectrique dans le majestueux site du canyon de la rivière Sainte-Anne-du-Nord.

- C'est un projet inutile, avec un Québec en surplus d'énergie
- La biodiversité du bassin versant de la rivière est essentielle pour le bien-être des environs
- La forêt en amont est nécessaire pour la fertilité du sol de St-Feréol les neiges, Beaupré et St-Joachim en aval
- Ne nous laissons pas piéger par des mots tels que "au fil de l'eau", "débit esthétique", etc
- Des écosystèmes fonctionnels sont la garantie de la prospérité des citoyens
- Soyons en symbiose avec le paysage dans notre façon d'habiter le territoire, pas destructeurs des écosystèmes

Que dirons-nous à nos enfants et petits enfants quand ils verront le magnifique tableau de la chute Ste-Anne au Musée des Beaux Arts de Québec, peint par Cornelius Krieghoff, ou qu'ils liront A Yankee in Canada, écrit par Henry David Thoreau en 1850 lorsqu'ils nous demanderont, droit dans les yeux, pourquoi nous avons fait ou laissé faire ces altérations au magnifique Canyon de la Rivière Ste-Anne?

Le projet nécessiterait des travaux considérables tels déboisement, dynamitage, bétonnage, transport, ligne aérienne, poste de transformation, etc qui transformeraient le paysage et auraient un impact significatif sur les écosystèmes. Les bouleversements résiduels quantifiés dans l'étude d'impact sont d'une ampleur telle que le projet ne peut être qualifié de « projet vert ».

L'ensemble des activités humaines sur la planète a vraisemblablement commencé à modifier les grands équilibres avec en retour les prémices des perturbations climatiques annoncées par les experts.

Laissons la rivière Ste-Anne couler et s'exprimer librement Avec la chute Jean Larose à proximité, c'est un bel exemple de la puissance et de la beauté des rivières naturelles dans ce secteur, d'autant plus que les Sept Chutes, quelques kilomètres en amont, sont déjà harnachées

C'est pourquoi je demande que ce projet fasse l'objet d'une consultation par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Céline Caron

cc Madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles

Monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances

Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire